

Commune de DOMALAIN
(Ille-et-Vilaine)

CONSEIL MUNICIPAL du 02 mars 2009 à 20 H
Compte-rendu de la réunion transmis à la presse et affiché le 06 mars 2009

PRESENTS : MARTIN Joseph – OLIVIER Christian – TESSIER Daniel – ROLLAND Pierre – PINCEPOTCHE Monique – LAMOUREUX Marie-Andrée – DÉSILLE Yvan – MAIGNAN Denis – GALLON Loïc – DOINEAU Brigitte – STRACQUADANIO Christèle – BASLÉ Marie-Josèphe – CHEVRIER Christine – GRIMAUULT Jean-Philippe – TOUATI Anne – SALMON Pierre

ABSENTS excusés : TEHARD Sylvie – BIGOT Pierre – CHEVRIER Daniel

Secrétaire de séance : GRIMAUULT Jean-Philippe

Convocation du 26 février 2009

Voirie 2009

Sous réserve de possibilités financières du budget 2009, il est envisagé de réaliser les travaux suivants :

INVESTISSEMENT :

- Modernisation Voirie : Route de Nuillé et Chemin de La Petite Georgerie
- Fossés – VC 9 route de Nuillé et VC 204 route de la Jeusserie

ENTRETIEN : 30 Tonnes de Point A Temps

- Busage des entrées de fermes et de maisons en campagne :

Le Conseil Municipal a confirmé la décision du 16 février 2004 qui indiquait que la commune prend en charge le remplacement du busage si celui-ci est nécessaire, dans la limite de 7,20 m ; le supplément étant à la charge des utilisateurs. Concernant les entrées de champs, lorsque la commune refait les fossés des voies communales, la fourniture des buses est à la charge des exploitants ; la mise en œuvre étant assurée par le service technique communal.

OGM

En l'absence d'arguments juridiques et scientifiques sur le sujet, le Conseil Municipal a décidé de ne pas prendre de délibération sur ce sujet ; cette délibération serait sans valeur en terme d'application.

Presbytère

Suite au départ de l'Abbé BAZIN, le bail en cours est résilié (avec effet au 1^{er} novembre 2008) et ce bâtiment est mis en vente.

Une déclaration préalable devra être déposée pour aménager la salle paroissiale dès accord de l'ABF sur le projet qui va lui être présenté par Monsieur LESOURD, architecte-conseil.

Station d'épuration

L'offre de QUALICONSULT est retenue comme suit :

1 250 € HT pour la mission SPS

4 250 € HT pour la mission de contrôle technique.

Acquisition de matériels divers

Le crédit nécessaire à l'acquisition des matériels indiqués ci-dessous sera inscrit au BP 2009 en dépenses d'investissement :

- 1 tronçonneuse
- 13 extincteurs
- 2 panneaux de signalisation AK5 tr-flash pour les véhicules
- 2 bancs pour le bourg
- 3 vasques à poser sur candélabres
- 1 pompe d'arrosage électrique

Modification des statuts de Vitré Communauté

Le Conseil Municipal a adopté la modification des statuts de Vitré Communauté qui porte sur les points suivants :

- La volonté de développer les énergies renouvelables et, plus particulièrement, de présenter des propositions de définition des zones de développement de l'éolien
- La nécessité de préciser le champ d'intervention du service espaces verts, voirie et chantier d'insertion.

ZAC

Le Cabinet ARCHIPOLE a présenté les scénarios possibles en termes d'aménagements et de prix. Ces prix ne correspondent pas tout à fait au prix espéré pour une vente possible auprès de futurs acquéreurs. Le Conseil Municipal a donc demandé au Cabinet ARCHIPOLE de refaire une proposition en partant d'un prix de vente envisageable sur Domalain pour les secteurs du Plessis et des Cerisiers.

Taux d'imposition communaux

Les dépenses de fonctionnement ne vont pas diminuer en 2009 et les recettes de fonctionnement vont subir des variations :

- Baisse attendue de 10 % du fonds départemental de taxe professionnelle et de celui lié aux droits de mutation
- Diminution de la DGF (suite à la prise en compte du recensement population rétabli à l'année 2006)
- Augmentation des contributions directes liée à l'évolution des bases
- Augmentation des dotations communautaires suite à la prise en compte de l'augmentation de population.

Le Conseil Municipal n'a pas de marge de manœuvre sur le montant des dotations qui seront versées à la commune. Pour assurer le plus possible l'autofinancement des investissements, il décide donc d'augmenter les taux des impôts locaux mais de façon raisonnée en pratiquant une augmentation de 2 % ;

Les taux 2009 seront donc les suivants :

Taxe d'Habitation = 14,83 %

Foncier Bâti = 14,86 €

Foncier Non Bâti = 36,85 %

Assainissement

Le compte administratif et le compte de gestion 2008 ont été adoptés à l'unanimité comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Prévisions	Réalisations	Antérieur	TOTAL
Dépenses	62 190,00 €	35 001,68 €		35 001,68 €
Recettes	62 190,00 €	69 509,30 €		69 509,30 €

Excédent	34 507,62 €
-----------------	--------------------

Cet excédent de fonctionnement est affecté en totalité en recettes d'investissement au compte 1068 du Budget Primitif 2008.

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Prévisions	Réalisations	Antérieur	TOTAL
Dépenses	220 638,00 €	35 947,16 €		35 947,16 €
Recettes	220 638,00 €	55 918,16 €	143 191,56 €	199 109,72 €

Excédent	163 162,56 €
-----------------	---------------------

Le Budget Primitif 2009 a été voté à l'unanimité comme suit :

FONCTIONNEMENT = 72 667 €

INVESTISSEMENT = 1 078 368 €

Lotissement la Roulerie

Le compte administratif et le compte de gestion 2008 ont été adoptés à l'unanimité comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

	Prévisions	Réalisations	Antérieur	TOTAL
Dépenses	640 127,00 €	213 849,29 €		213 849,29 €
Recettes	592 937,00 €	221 090,45 €	170 937,41 €	392 027,86 €
Résultat 2008		7 241,16 €		

Résultat de clôture	Excédent	178 178,57 €
---------------------	----------	--------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Prévisions	Réalisations	Antérieur	TOTAL
Dépenses	252 810,00 €	23 382,41 €	52 809,77 €	76 192,18 €
Recettes	300 000,00 €	114 409,77 €		114 409,77 €
Résultat 2007		91 027,36 €		

Résultat de clôture	Excédent	38 217,59 €
---------------------	----------	-------------

Le Budget Primitif 2009 a été voté à l'unanimité comme suit :

FONCTIONNEMENT = 289 390 €

INVESTISSEMENT = 61 600 €

Séance levée à 0 H 45